FR

ICANN81 | Réunion générale annuelle – ccNSO : Séance du Comité permanent sur l'utilisation malveillante du DNS
Mardi 12 novembre 2024 – 13h15 à 14h30 TRT

CLAUDIA RUIZ : Bonjour et bienvenue à la session de la ccNSO sur l'utilisation malveillante du DNS. Je m'occupe de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportements attendu de l'ICANN. Pendant cette session, les questions et les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans la fenêtre questions et réponses.

Il y aura de l'interprétation pour cette session en anglais, en espagnol, en français et en arabe. Si vous souhaitez vous exprimer pendant cette session, veuillez lever votre main dans Zoom. On vous donnera alors la possibilité d'activer votre micro dans Zoom. Les participants en présence pourront utiliser un micro. Veuillez donner votre nom pour le procès-verbal. Indiquez la langue que vous parlez si vous parlez une autre langue que l'anglais. Et veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise. Merci.

Je donne la parole à Nick, le président du DASC.

NICK WENBAN-SMITH : Bonjour à tous. J'espère que l'on va avoir une section fructueuse. N'hésitez pas à poser des questions si vous en avez.

Je veux dans un premier temps remercier mes collègues qui siègent au comité permanent DASC, le comité permanent sur l'utilisation malveillante du DNS. C'est un comité ouvert. Si vous êtes intéressés par ce sujet, vous pouvez nous rejoindre, c'est assez simple. Vous pouvez facilement être nommé par le conseil de la ccNSO.

Dans un premier temps, j'aimerais que l'on se penche sur l'ordre du jour. Le sujet principal, c'est les résultats de notre deuxième enquête globale pour les gestionnaires de ccTLD et de leur perception sur l'utilisation malveillante du DNS. Lorsque le comité permanent sur l'utilisation malveillante du DNS a été mis en place, nous avons lancé cette enquête, puis nous l'avons à nouveau diffusée. C'est l'une des enquêtes les plus récemment bouclées et c'est l'une des occasions pour nous de se pencher sur les résultats de cette seconde enquête et de les comparer avec les résultats de la première enquête. C'est le point principal à notre ordre du jour.

Je suis ravi d'avoir Bruce et Angela à mes côtés qui m'ont prêté main-forte sur la sous-commission de ce sondage. Nous avons également Brian Cimbolic du PIR qui va nous parler de l'atténuation de CSAM. Et il y a également Siôn à ma gauche qui va nous parler de Domain Metrica.

Et enfin, je veux vous rappeler à tous et à toutes que l'on fournit des ressources à tous les ccTLD sur le plan international. Passons à la planche suivante. Merci.

Il s'agit de réitérer, parce que lorsqu'on parle de ccTLD, il faut expliquer nos objectifs : nous ne déterminons pas les politiques relatives aux ccTLD, celles-ci sont déterminées de façon nationale. Néanmoins, nous

pensons que partager des informations et de bonnes pratiques peut porter ses fruits. Il y a de bonnes tendances à partager afin qu'ensemble nous puissions réunir nos idées et avancer sur un sujet qui importe beaucoup pour beaucoup de communautés. C'est l'une des priorités stratégiques du GAC et beaucoup de ccTLD ont par ailleurs des relations très étroites avec les gouvernements. Il faut montrer à ces parties prenantes que l'on prend ces sujets très au sérieux et que l'on est vraiment au fait des dernières évolutions. Il s'agit de sensibiliser et de promouvoir un dialogue ouvert et constructif. Et même si l'on n'élabore pas des politiques, notre objectif est de faire en sorte d'atténuer les utilisations malveillantes du DNS. Il faut vraiment montrer à nos différents partenaires que nous sommes des individus sérieux, une entité sérieuse qui est prête à faire son travail dans l'intérêt international pour que l'Internet soit sûr, stable et interopérable.

Nous avons été très occupés ces 12 derniers mois et je voulais brièvement résumer notre avancement sur ces différents axes de travail. Sur le site web de la ccNSO, il y a une bibliothèque des utilisations malveillantes ; toutes les ressources sont centralisées dans cette bibliothèque, chacun peut y accéder. Vous pouvez accéder à de l'information. C'est vraiment crucial de pouvoir accéder à des informations. Nous avons voulu rendre les choses aussi simples que possible afin que chacun puisse accéder aux informations de la façon la plus rapide et simple possible. Il y a également un courrier électronique et une liste de contacts consacrée à ces ressources. Vous pouvez envoyer des courriels à cette adresse. Ce sont des ressources qui sont disponibles pour tous et toutes.

Comme je l'ai dit, nous avons organisé deux enquêtes pour comprendre l'état des lieux des utilisations malveillantes du DNS en matière de ccTLD. Je veux mettre en exergue le fait que les résultats de ces enquêtes sont disponibles dans la bibliothèque ou alors le seront dans les procès-verbaux des réunions. Puis, il y a également d'autres outils et de mesures. Il y a NetBeacon qui a présenté un projet. Il y a toute une série de ressources libres d'accès qui vous permettront d'avoir une bien meilleure compréhension des utilisations malveillantes du DNS qui sont constatées.

Le premier principe pour gérer une question, c'est de bien pouvoir comprendre cette question. Nous avons vraiment tenté de ce faire. Et lors de notre dernière réunion à Kigali, nous avons organisé une session commune avec le groupe des représentants des opérateurs de registre. Nous avons également évoqué cela avec les bureaux d'enregistrement, notamment par le biais de leurs accréditations. Nous voulons vraiment faire en sorte que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre prennent des actions rapides lorsque des utilisations malveillantes sont constatées. Oui, il y a eu deux sessions avec ces deux différentes parties prenantes et nous les évoquerons davantage lors de cette présentation.

Il y a eu des changements apportés à l'enquête dans le sillage des retours que nous avons reçus après celle de 2022. Nous avons donné beaucoup de temps aux parties prenantes pour répondre à l'enquête. Mais ce que nous avons constaté, c'est que la nature humaine a fait en sorte que toutes les réponses nous ont été envoyées le dernier jour avant l'échéance, voire quelques jours après l'échéance. Nous avons

tenté de réduire le délai, voir s'il y avait suffisamment de temps pour que les répondants nous envoient leurs réponses. Nous avons tenté également de lever certaines ambiguïtés. Nous voulons remercier tous ceux qui nous ont envoyé des réponses constructives. Nous avons dû faire beaucoup de travail en tant que comité permanent pour se pencher sur les réponses apportées aux questions et de faire en sorte qu'il n'y avait nulle confusion, doublon, ambiguïté ou tout autre sujet qui peut parfois émerger lorsque vous rassemblez des individus bien intentionnés mais qui travaillent ensemble pour produire un résultat.

Nous avons fourni cette enquête. Certaines questions sont techniques, d'autres sont générales, certaines sont juridiques, certaines sont politiques. Nous avons envoyé des copies de ces enquêtes à différents interlocuteurs au sein des ccTLD et chacun pouvait répondre aux questions qui étaient pertinentes pour lui plutôt que l'on envoie un seul document ou qu'il faut faire tourner parce que le premier interlocuteur ne peut pas répondre à la question à laquelle il est arrivé. On voulait que ce soit aussi ergonomique que possible. Je sais que certains ccTLD nous ont contactés pour nous dire qu'ils ne pouvaient pas utiliser l'outil. Nous leur avons permis de nous envoyer un document Word et nous avons renseigné nous-mêmes les réponses dans l'enquête. Nous avons tenté vraiment de recueillir beaucoup d'informations et de données sur le plan international.

Cette enquête était largement similaire à celle de 2022. Tous les ccTLD sont invités à répondre. On n'en demande pas d'être membre de la ccNSO, comme vous le savez. Je sais qu'il y a beaucoup de ccTLD qui font partie de la ccNSO, mais pas tous les ccTLD. Il faut vraiment

recueillir le plus de réponses possible. À nouveau, nous voulions recevoir des réponses honnêtes. Nous ne voulions pas que les répondants redoutent de partager des informations sensibles à propos des opérateurs de registre ou des niveaux d'utilisation malveillante. Nous avons anonymisé les réponses afin de donner aux répondants la certitude que les données transmises seront utilisées de façon adéquate.

Il s'agit ici de servir de source d'inspiration et de vous donner un plus grand aperçu du paysage, de l'utilisation malveillante des ccTLD. Et l'idée, c'est également de constater les éventuels changements qui avaient pu survenir au fil du temps. Cela pourrait informer les travaux du comité permanent sur l'utilisation malveillante du DNS. Je sais que samedi, lors de notre réunion, il y a eu beaucoup de participants et nous nous sommes penchés sur des sujets d'avenir. Je pense notamment au sondage Mentimeter que nous avons organisé samedi, et il semble qu'il faut se pencher sur le lien entre la réduction et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et les données d'enregistrement.

Il y a 316 ccTLD délégués dans la zone racine, y compris 61 ccTLD IDN. Lorsque vous vous penchez sur ce chiffre, bien sûr, sur ces 300 et quelques ccTLD, seuls 100 sont représentés dans les données car beaucoup de répondants représentent plusieurs ccTLD et il y a plusieurs variantes d'IDN qui sont également gérées par le même gestionnaire ccTLD ASCII. Mais il est intéressant de constater que les 10 plus grands ccTLD ont répondu à l'enquête. C'est un nombre considérable d'enregistrements de nom de domaine qui ont répondu à cette enquête. L'enquête est assez pondérée. Il y a beaucoup de petits

ccTLD qui n'ont pas été très actifs dans la communauté de l'ICANN, mais tous ceux qui sont actifs dans la communauté de l'ICANN ont participé à cette enquête. Je sais que certains ccTLD, pour des questions constitutionnelles ou pour des questions gouvernementales, n'ont pas pu participer à ce type d'activité. On accepte cela. Nous savons qu'il y a toute une série de bonnes raisons qui peuvent empêcher la participation et cela ne pose pas problème.

C'est une diapo excellente ici. On voit qu'il y a plus de gTLD depuis la nouvelle série de gTLD. Ces gTLD représentent un pourcentage considérable. En ce qui concerne les domaines de premier niveau, il y a 39 % de ccTLD ; cela représente 140 millions. Il y a énormément d'enregistrements .com, mais sept de ces principaux domaines de premier niveau sont des ccTLD.

Ici, nous voyons l'importance de la reconnaissance du fait que les ccTLD sont différents des gTLD, mais la communauté ccTLD est diversifiée. Je suis toujours très fier de constater la diversité géographique, linguistique. C'est une représentation de notre modèle multipartite et la ccNSO exemplifie cela. C'est important de s'en souvenir.

Il faut continuer à rappeler à tout le monde que nous sommes indépendants de l'ICANN. Nous ne sommes pas tenus de suivre les politiques de l'ICANN. Nous pouvons agencer différents modèles d'enregistrement en fonction de la situation qui prévaut dans chaque pays concerné. Il y a évidemment une grande diversité en ce qui concerne les droits nationaux respectifs. Ce que je veux dire, c'est que la quantité d'utilisations malveillantes que l'on observe au sein des ccTLD est faible.

Voyons les résultats du sondage. Il y avait 50 questions dans ce sondage. Il ne s'agit pas ici d'un téléchargement exhaustif de toutes les questions et des réponses, nous montrons simplement les points saillants pour la comparaison entre 2022 et 2024.

Tout d'abord, la participation au sondage. Si vous avez une formation en statistiques ou en math, vous savez que quand vous comparez des ensembles de données, il faut comparer des choses comparables. Quand on compare les deux sondages, les conclusions que nous souhaitons tirer doivent être comparables.

Il y a une différence dans la participation géographique. La participation européenne a légèrement augmenté d'une manière générale aux dépens de celle de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les taux de réponse ont été similaires : 57 réponses en 2022, 56 en 2024. Ce que je veux dire, c'est qu'il est possible de comparer les deux sondages qui nous montrent les tendances.

Le premier point sur lequel je souhaite attirer votre attention, c'est la colonne de gauche de ce tableau : c'est l'autodéclaration de ces utilisations malveillantes. Un tiers des ccTLD participant aux sondages ont expliqué au lieu de répondre le taux d'interdiction suite à des utilisations malveillantes, elles ont répondu qu'ils ne sont pas sûrs. Là, il est difficile de savoir si vos opérations ont un impact sur l'utilisation malveillante. Cela a conduit à des outils, un atelier qui a été proposé. Vous voyez qu'il y a une baisse des réponses. On indique « pas sûr ». Nous sommes passés de 35 % à 21 % par rapport à 2022. Le message qui nous est envoyé ici, c'est qu'il faut continuer de promouvoir les outils gratuits et les activités qui sont disponibles.

L'interprète s'excuse, l'audio a perdu sa qualité.

Il faut que chacun sache l'état des choses dans sa base de données d'enregistrement.

Le troisième point que nous soulignons, c'est que les ccTLD fournissent des rapports qui sont autodéclarés. Ils ne sont pas forcément rigoureux car c'est ce qu'affirment les ccTLD. Nous devons simplement partir du principe que tout cela est fait de bonne foi. Il n'y a pas de raison de penser qu'ils nous disent des choses qui ne sont pas vraies, mais on voit que le nombre de ccTLD dans le sondage qui signalent est 0,1 %, c'est très peu d'utilisation malveillante signalée. L'interprète s'excuse, l'audio est très aléatoire.

Il y a eu une baisse considérable. L'interprète s'excuse, le son est aléatoire et ne permet pas la restitution des propos de l'intervenant. L'interprète s'excuse, il n'y a pas de son permettant de restituer les propos de l'intervenant. L'interprète n'est plus en mesure de restituer les propos de l'intervenant en raison des problèmes techniques. L'interprétation reprendra dès que les problèmes techniques auront été résolus. Merci.

… c'est un outil plus efficace. Vous l'avez vu sur les diapositives précédentes, il y a 140 millions d'enregistrements ccTLD. Ce n'est pas mineur. Ce n'est pas quelque chose qui est inhérent aux gTLD. J'ai été frappé quand j'ai participé à la séance du GAC sur l'utilisation malveillante, frappé par la présentation turque des gTLD, frappé par leur coopération avec les CERTS. Nous avons une forte coopération avec les CERTS nationaux, c'est pour cela que nous avons un taux

d'atténuation qui est fort, et il y a une forte coopération avec les forces de l'ordre au niveau national, y compris avec la société civile et les autres secteurs de la société pour maintenir la sécurité des domaines.

En ce qui concerne les modèles de gouvernance, est-ce que les ccTLD sont plus concentrés sur la protection des citoyens et de la communauté locale Internet ? Est-ce que nous sommes meilleurs dans notre façon de faire exécuter notre nos règles ? Nous ne pouvons que proposer des suggestions pour expliquer ces différences.

Voilà la première section qui est terminée. Vous pouvez passer à la diapositive suivante pour passer à la section des commentaires. Il y avait des problèmes de connexion. Dès lors, le son était inaudible pour les personnes à distance. Cela devrait avoir été résolu. Oui, il y avait quelques bugs et si nous avons manqué des questions, n'hésitez pas à vous manifester. Veuillez prendre la parole. Dites votre nom et votre question.

RISHI MAUDHUB : Bonjour, Rishi Maudhub, ancien directeur de CentralNIC. Je pose ces questions sous mon propre nom. C'est assez complexe de concocter une enquête, de l'envoyer et de recueillir des réponses. Donc bravo. Pour ce qu'il y a des données que vous avez quantifiées et affichées à l'écran, les réponses se font-elles sur l'interprétation subjective de ce qu'est l'utilisation malveillante, du moins par les ccTLD qui ont répondu ? Ou alors cette interprétation se fonde-t-elle sur des indicateurs précis stipulés par l'enquête ?

NICK WENBAN-SMITH : Merci de cette question excellente. Nous avons pris la décision stratégique, je le dirais, au début du projet DASC. Bien qu'il soit divertissant de parler de ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS ou ce qui ne constitue pas un tel abus, nous n'avons pas décidé d'y passer trop de temps. C'est assez subjectif, cette catégorisation de l'utilisation malveillante.

Je dis cela, mais je pense néanmoins qu'il y a un certain consensus. Et d'ailleurs, c'est une des questions qui figure dans l'enquête « Qu'est-ce que l'utilisation malveillante selon vous ? » Et cela s'aligne souvent sur les abus techniques dans le monde des gTLD ou dans la définition de l'ICANN, mais nous incluons évidemment le CSAM également. Quasiment tous les ccTLD estiment que le CSAM constitue une utilisation malveillante.

C'est vrai qu'on se concentre beaucoup sur le DNS ici, mais lorsque vous parlez à des parties prenantes comme les gouvernements, il me semble que c'est une distinction purement sémantique, car on parle souvent d'utilisation malveillante lorsqu'il y a des torts qui sont causés, des préjudices. Nous avons plus de données relatives à ce que sont des utilisations malveillantes. Mais en tout cas, évidemment, cela colle un peu aux éléments que vous avez identifiés, Rishi.

RISHI MAUDHUB : Il semble qu'il y a un tiers des ccTLD qui ont répondu avec les 10 plus grands ccTLD qui ont répondu. Est-ce que ces plus grands ccTLD peuvent influencer sur le taux de réponse des autres ccTLD ?

NICK WENBAN-SMITH : Oui. Le .aq ne va jamais répondre ; c'est l'extension géographique pour l'Antarctique. Il y a des ccTLD qui sont un peu obscures et évidemment, c'est normal. Nous espérons que les ccTLD soient empreints d'un esprit du service public et qu'ils vont répondre à cela. Je vais me taire dans une seconde. Mais certains estimaient que ce n'était pas forcément un sujet brûlant et c'est pour cela qu'on était parfois un peu à la traîne. Certains ccTLD n'ont même pas de problème avec cela. Ce n'est pas une question qu'ils se posent.

Je vais désormais donner la parole à Bruce Tonkin.

BRUCE TONKIN : Merci Nick.

Lors de la dernière enquête, nous avons présenté les résultats et il y avait des questions au sein de l'ALAC et du GAC qui nous ont été posées, mais également de la ccNSO. On nous a demandé si le volume d'utilisation malveillante était proportionnel au prix. À l'époque, nous n'avions pas posé cette question tarifaire. Désormais, nous l'avons fait en corrélant cela avec les prix figurant sur les sites Web des différents ccTLD. Nous avons tenté de constater cette corrélation à la suite de la première enquête. Dans la deuxième enquête, nous avons demandé aux répondants de nous fournir la fourchette de prix qu'ils utilisaient. Ceux qui coûtent moins de 10 $... Il y a des niveaux d'utilisation malveillante qui diffèrent en fonction du prix, mais il n'y a pas de corrélation directe entre le prix et l'utilisation malveillante. Souvent, les prix faibles sont des résultats des économies d'échelle. Parfois, les plus grands ccTLD ont une tarification qui est plus avantageuse que des

plus petits ccTLD, mais proportionnellement, ces grands ccTLD peuvent investir pour lutter contre les abus du DNS, alors que d'autres ccTLD ne prêteront peut-être pas attention à la lutte contre les abus.

Je pense que cela a également trait à beaucoup de ces autres plus grands ccTLD qui ne sont pas des organisations à but lucratif. Et eux, ce qui leur importe, c'est la réputation de leur ccTLD autant que les revenus qu'ils dégagent à partir de ces ccTLD. Donc, il y a une association d'un grand volume investi pour lutter contre les abus et la préservation de la réputation qui donne lieu à de tels résultats. Oui, parfois pour les tarifs les plus faibles, les abus sont plus faibles. Voilà, on peut interpréter les données différemment, mais en tout cas, c'est ce que nous avons pu constater.

Je serai ravi de répondre à n'importe quelle de vos questions.

ROELOF MEIJER : Bruce, j'ai une question. M'entends-tu ? Lorsque tu as comparé les prix, est-ce que tu as fait la distinction entre les opérateurs de registre qui ont des prix différents, notamment des domaines premium pour lesquels ils demandent un prix très élevé ou des domaines non-premium ou parfois même des domaines gratuits, et des opérateurs de registre qui ont une tarification faible ou élevée transversale ? J'ai le sentiment que vous mélangez beaucoup de modèles de tarification différents et que c'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas de corrélation. Je pense que .xyz montre qu'il y a une corrélation entre la gratuité du domaine et le niveau d'utilisation malveillante. Il en va de même avec .tk.

BRUCE TONKIN : Oui, je pense qu'il y a eu différents modèles d'entreprise. Il y en a qui sont un peu des ovnis. Et c'est vrai qu'au moment de l'enquête de 2022, il y avait le .tk qui y avait beaucoup de domaines gratuits et cela a changé dans les données de l'enquête de 2024. Nous avons fait en sorte de poser des questions simples et de simplement demander ce qu'était votre tarif de base. Oui, certains ccTLD auront des noms premium et certains autres ccTLD auront des promotions. Et parfois ces promotions sont sur le modèle du freemium ; vous gardez le nom gratuitement et vous espérez avoir un renouvellement l'année prochaine. Ces modèles ne sont plus si courants car ces ccTLD ont désormais recueilli davantage d'utilisateurs, donc il y a eu plus d'abus. Les tarifs qui nous ont été fournis sont des prix standard. Ce ne sont pas des prix promotionnels et ce ne sont pas également des noms premium. On a simplement posé la question suivante aux ccTLD : « Quel est votre prix standard ? »

NICK WENBAN-SMITH : Oui, il y a tant de modèles différents de par toute la communauté ccTLD. Le .xyz ne fait pas partie des gTLD. Il y a eu des événements promotionnels qui ont pu poser des problèmes. Pour les gTLD, c'est un peu difficile de poser cette question lorsqu'on la pose à tant d'interlocuteurs différents. Puis, il y a une différence entre le bureau d'enregistrement et l'opérateur de registre. Les opérateurs de registre ccTLD n'utilisent pas de bureau d'enregistrement. C'était un peu difficile d'établir une corrélation entre prix élevés et moins d'utilisation malveillante. En tout cas, je n'ai pas réussi à le faire.

BART BOSWINKEL On a une question en ligne. Je vais vous lire la question : « Quelles sont les catégories qui peuvent être considérées comme de l'utilisation malveillante du DNS ou non ? Y a-t-il un document de référence ? Certains estiment que c'est un abus, certains estiment que non. » Et la question vient de Riyad Sera.

NICK WENBAN-SMITH : Merci de cette question. C'est une question similaire à Rishi de CentralNIC. Il est difficile d'avoir une définition uniforme de ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS. On s'est demandé si les catégories spéciales telles que les logiciels malveillants, les réseaux zombies ou l'hameçonnage pouvaient rentrer dans ces catégories. En réalité, on estimait que c'était de l'abus, mais on laissait la main en répondant pour définir ce qu'était l'utilisation malveillante. On sait que cela change beaucoup en fonction de la juridiction. Lorsqu'on utilise le terme utilisation malveillante du DNS, on le définit au titre des contrats de gTLD. Il y avait d'autres questions également qui se penchaient sur les utilisations malveillantes plus larges.

BRUCE TONKIN : Levez la main.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Mon nom est [inaudible]. Pour le ccTLD du Tchad, le prix est faible. Mais si le prêt est plus élevé, que devrions-nous faire ?

NICK WENBAN-SMITH : Quelle est votre question ? Je ne suis pas sûr d'avoir compris.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Dans le cas du Tchad, le tarif est faible pour le gouvernement qui gère le .td. Mais pour les utilisateurs, le prix est un peu plus élevé.

NICK WENBAN-SMITH : Oui, c'est tout à fait juste. La plupart des modèles… On ne sait pas à quel prix les bureaux d'enregistrement vendent aux titulaires et je sais qu'il y a différents modèles d'enregistrement. Nous savons le tarif que l'on fournit au bureau d'enregistrement. C'est un prix standard. C'est la raison pour laquelle on essaie de traiter tous nos bureaux d'enregistrement de façon similaire et de ne facturer qu'un tarif unique en règle générale.

C'est une question très complexe lorsque vous vous penchez sur le prix final pour les titulaires, car les bureaux d'enregistrement ne fournissent pas simplement des services d'enregistrement, mais parfois également d'autres services Web. Parfois, le prix de l'enregistrement du nom de domaine est accompagné d'autres services lors de la vente. On ne peut que poser des questions. Mais la question figure dans cette enquête car j'ai entendu à plusieurs reprises que l'un des problèmes des noms de domaine, c'est qu'ils sont trop bon marché. Et l'on dit que s'ils sont trop bon marché, ils ouvrent la porte aux utilisations malveillantes du DNS. Donc, on se demandait s'il y avait vraiment une corrélation entre les noms de domaine bon marché et les taux d'abus élevés. C'est possible

pour certains gTLD spécifiques car ils sont publics. D'ailleurs, la division de conformité de l'ICANN l'a signalé, il y a des promotions et il y a des abus très élevés. On ne voit pas cela dans le secteur des ccTLD. Et Bruce en a parlé, dans le modèle de gouvernance, on ne tente pas de maximiser les profits car nous sommes des ccTLD ; nous sommes là pour servir l'intérêt public. Il y a beaucoup d'organisations non lucratives, non gouvernementales où nous facturons un tarif équitable, faible pour que les titulaires puissent tirer parti de ces prix.

Est-ce qu'on peut se dire que c'est trop peu cher et que cela encourage les abus ? Peut-être. Freenom, repose en paix, ils avaient un modèle différent. Ils prenaient un pourcentage, mais s'ils ne faisaient pas assez de contrôle, cela va laisser les criminels se tailler la part du lion et donner la part belle aux cyberattaques.

Je pense qu'il est bien que l'on évoque les leviers politiques qu'ont les opérateurs de registre de ccTLD. Que peut-on faire pour minimiser les abus ? On peut se poser la question du prix, c'est certain. Beaucoup d'entre nous, des plus grands ccTLD, sont fiers d'avoir des prix faibles car c'est un avantage pour les consommateurs. Aussi, c'est un problème en matière d'utilisation malveillante. J'aimerais le savoir, mais nous avons tenté d'identifier une tendance et il semble que la tarification dans le secteur des ccTLD n'a pas d'incidence sur l'utilisation malveillante. Certains abus ont lieu sur des ccTLD qui sont à coûts élevés.

BART BOSWINKEL : Nous avons Tomonori Miyamoto.

TOMONORI MIYAMOTO : Merci pour cette présentation. Ma question est la suivante. Il y a des ccTLD qui sont petits et ils ne détectent pas suffisamment les utilisations malveillantes qui existent. Que peut-on faire ? Voilà ma question.

NICK WENBAN-SMITH : C'est une question qui est bonne. Il y a des ccTLD qui n'ont pas les ressources pour surveiller ou prendre des mesures d'atténuation d'utilisation malveillante. Et je l'ai dit au tout début, le rôle de la ccNSO n'est pas de créer des politiques, notre rôle est de promouvoir des sujets qui sont parfois difficiles. Et il y a des outils qui peuvent aider les ccTLD, surtout les petits ccTLD qui ont des contraintes au niveau des ressources dont ils disposent. Nous déployons des efforts pour proposer ces sessions pour, comme vous dites, aider les gens qui n'ont pas les ressources nécessaires.

Eberhard, vous avez la main levée.

EBERHARD LISSE : Toutes les statistiques commencent quelque part. Nous avons parlé d'une méthodologie qui posait problème. Il y a deux types de prix pour les candidats locaux et pour les étrangers. Pour les bureaux d'enregistrement locaux, ils ne peuvent qu'enregistrer des clients locaux et inversement pour les bureaux d'enregistrement à l'international. Il faudrait savoir où se trouvent les utilisations malveillantes. Nous sélectionnons nos bureaux d'enregistrement de

façon très rigoureuse avec beaucoup de soins et il n'y a pas d'abus qui sont signalés au niveau international, mais au niveau local. Et au niveau local, il y en a très, très peu. Et si nous détectons quelque chose, nous agissons rapidement afin que cela ne se produise plus.

NICK WENBAN-SMITH : Merci Eberhard. C'est une très bonne illustration de la diversité au sein des ccTLD. Il y en a qui ont des modèles de prix qui diffèrent en fonction du lieu géographique. Il faut tenir compte du contexte. Ceci n'est pas conçu pour être un document académique. Il s'agit simplement de dégager les tendances pour permettre de réfléchir à ce qui peut être fait. Félicitations sur vos taux faibles d'utilisation malveillante sur .na en Namibie.

BRUCE TONKIN : En ce qui concerne la sélection des bureaux d'enregistrement, je commente surtout par rapport à .eu. Il y a plusieurs types de bureaux d'enregistrement. Il y en a qui utilisent un modèle de revente. Nous essayons de prendre des mesures fortes quand il y a des cas d'utilisations malveillantes.

NICK WENBAN-SMITH : Merci. Y a-t-il d'autres questions à ce stade ? Dans le cas contraire, nous continuons.

Et maintenant, nous donnons la parole à Angela.

ANGELA MATLAPENG : Merci Nick. Je m'appelle Angela Matlapeng, je viens de l'autorité de réglementation. Je suis l'analyste de l'équipe de réponse en cas de signalement. On a parlé de cette question d'adoption de l'intelligence artificielle. Nous avons considéré que c'est une question importante à présenter à la communauté des ccTLD. Vous étiez peut-être hier dans la salle lorsque des intervenants ont montré que les ccTLD appliquent certaines de ces techniques.

En ce qui concerne les résultats, nous avons 53 % des répondants qui indiquent qu'ils n'utilisent pas encore cette technologie, 12 % indiquent qu'ils utilisent l'intelligence artificielle pour la détection des utilisations malveillantes du DNS. Et un nombre important ont indiqué qu'ils n'utilisent pas l'intelligence artificielle pour le moment, mais qu'ils prévoient de la mettre en œuvre.

À l'issue des interventions d'hier, nous pouvons conclure qu'il faut examiner les façons de mettre en œuvre cette technologie. Nous avons convenu hier qu'il faut comprendre la différence entre les technologies pour savoir si la communauté en bénéficierait pour trouver des solutions. Il y a d'autres considérations qui ont émergé hier par rapport à la durabilité. Par exemple, quand nous mettons en œuvre ces solutions, il faut tenir compte de l'empreinte carbone, il faut tenir compte des infrastructures qui sont utilisées pour stocker ces ensembles de données.

Il est pertinent de débattre de ces sujets. Il nous faudra sans doute collaborer au sein des ccTLD et probablement échanger des ensembles de données pour augmenter le niveau de précision. Il faut aussi réfléchir aux lois qui doivent être adoptées dans l'Union européenne. Aux États-

Unis, on débat de la mise en place de méthodes pédagogiques. Quand on diffère l'enregistrement, il faut pouvoir expliquer de façon transparente la solution qui est utilisée.

Je vais faire une pause ici et permettre à la salle de s'exprimer en ce qui concerne les mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

NICK WENBAN-SMITH : Je crois que ce sera très intéressant au vu de l'augmentation de l'utilisation de l'intelligence artificielle ces récentes années et il sera intéressant de voir la différence lors de notre prochain sondage. Il y aura probablement un usage beaucoup répandu de l'intelligence artificielle lors de notre prochain sondage. Et il y a les questions sur l'usage abusif de l'intelligence artificielle et son incidence sur les droits humains. Un grand nombre d'acteurs utilisent déjà l'IA.

Maintenant, nous pouvons passer à la partie suivante. Il y a une question, je pense.

RISHI MAUDHUB : C'est un commentaire. Quand on réfléchit aux questions du sondage et aux réponses, vous avez dit que l'interprétation peut être subjective. En quoi consiste l'utilisation malveillante ? Quand l'intelligence artificielle entrera vraiment en jeu, est-ce que cela ne nous permettra pas d'avoir une définition plus précise ? Est-ce que nous pourrons avoir des résultats de meilleure qualité ? Et cela permettrait aux ccTLD de prendre des mesures. S'il y a trop de subjectivité, alors il y aurait peut-

être beaucoup de faux positifs et les conséquences seraient préjudiciables.

NICK WENBAN-SMITH : Je suis tout à fait d'accord. Parfois, il s'agit simplement d'un algorithme qui est utilisé plutôt que l'utilisation de l'apprentissage automatique. Est-ce qu'Olga s'occupe des questions ?

OLGA CAVALLI : Je m'appelle Olga Cavalli.

NICK WENBAN-SMITH : Il y a un très fort écho. Est-ce que vous avez deux micros ouverts ?

OLGA CAVALLI : Est-ce que cela va mieux maintenant ?

NICK WENBAN-SMITH : Oui.

OLGA CAVALLI : Je suis désolée. Je m'appelle Olga Cavalli, je viens d'Argentine actuellement, je suis la doyenne de l'université de Défense nationale. Précédemment, j'étais la directrice de la cybersécurité dans mon pays. Et au sein de la ccNSO, je suis nommée par le NomCom.

Je voudrais remercier tous les ccTLD qui ont répondu à ce questionnaire. C'est très important pour le DASC, mais aussi pour vous.

Merci pour l'équipe. J'ai trouvé très intéressant ce processus d'affinage des questions. Ici, nous voyons des informations sur l'adoption des amendements récents qui ont été apportés aux accords, notamment aux contrats d'accréditation de bureaux d'enregistrement de gTLD et aussi l'accord de contrat de registre de gTLD de base.

Si vous regardez les chiffres, il y a 30 % qui ont répondu oui, mais il y a pratiquement la moitié qui réfléchissent, qui prévoient de le faire ou qui ont déjà adopté ces changements. Je pense que cela dépend de la relation avec les bureaux d'enregistrement que les ccTLD ont. Il y a donc une bonne partie qui n'est pas sûre, mais la moitié pratiquement prévoit de le faire. Et il n'y a que la moitié qui a dit non.

Voici pour les informations sur l'adoption de ces changements lors des accords. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? C'était un volet assez simple.

NICK WENBAN-SMITH : Merci beaucoup, Olga. On l'a dit, à Kigali, il y avait une session spécifique avec le groupe des représentants des opérateurs de registre et ils nous ont parlé des outils intéressants que devrait avoir un opérateur de registre de gTLD pour lutter contre les abus du DNS. C'est vrai que si l'on utilise l'exemple que tu as donné plus tôt, si l'on considère le ccTLD de l'Antarctique, le .aq, s'il n'y a pas d'abus, ce n'est pas pertinent. En tout cas, c'est intéressant quand on veut aider les bureaux d'enregistrement à avoir des termes cohérents entre les ccTLD et les gTLD. Il y a déjà eu une transition. Il y a déjà eu des dispositions qui ont été adoptées récemment dans des contrats. D'ailleurs, ce sera

intéressant de constater dans deux ans, lorsque l'on rediffusera cette enquête, quelle aurait été l'évolution. On a déjà constaté les premiers résultats des efforts de conformité de l'ICANN pour mettre en œuvre ces clauses et ces actions qui ont été entreprises pour lutter contre les violations de ces clauses, notamment celles perpétrées par certaines parties contractantes.

Je pense que l'autre facteur, c'est qu'il y a beaucoup de petits ccTLD. Et pour les gTLD, il y a la conformité ICANN pour faire appliquer les termes du contrat, notamment les bureaux d'enregistrement ICANN qui sont accrédités. Pour les ccTLD, cela ne fonctionne pas car nous ne pouvons pas nous reposer sur la division de conformité de l'ICANN ; donc il faut que les ccTLD fassent davantage d'efforts en matière de conformité. Le processus est dès lors un peu plus compliqué et il faut que le gestionnaire de ccTLD déploie davantage de ressources. Merci Olga, c'était un plaisir de collaborer avec toi. Merci pour ces mots si gentils.

Pour ce qui est de la dernière partie de la session, si l'on avance, on voit qu'il y a certaines parties de l'enquête qui permettent de décrire du texte libre. On voit qu'il y a eu davantage de réflexions qui ont été suscitées à propos de l'utilisation malveillante. C'est très plaisant. C'est la raison pour laquelle j'ai poussé le conseil de la ccNSO à mettre en place ce DASC, ce comité permanent sur les abus du DNS. Il y a un verbatim ici au moins qui montre que l'on observe bien nos attributions, c'est une bonne chose. Il y a notamment les sites Web compromis et leurs défis ou les enregistrements malveillants de noms de domaine. Ou alors il y a souvent les rapports d'abus du DNA qui sont mal rédigés ou qui font l'objet de mauvais signalements.

J'aimerais, avant que l'on boucle cette réunion, que l'on donne la parole à l'IWF, l'Internet Watch Foundation.

BRIAN CIMBOLIC : Bonjour, je suis Brian Cimbolic. Je travaille pour PIR, c'est l'opérateur de registre qui gère le .org notamment ainsi que d'autres gTLD. Je veux vous parler de projets que nous parrainons avec l'IWF. C'est une organisation à but non lucratif qui lutte contre le matériel pédopornographique en ligne. Les ccTLD ou les gTLD peuvent tirer parti de nos outils gratuitement.

Ce que nous faisons avec l'IWF, c'est fournir deux outils gratuitement à tout opérateur de ccTLD, y compris les alertes de domaine. L'IWF notifie le ccTLD ou le gTLD en temps réel lorsqu'ils identifient qu'il y a du matériel pédopornographique dans leur TLD. Et il y a également ce que l'on appelle la TLD hopping list qui empêche l'enregistrement de noms de domaine où il y a du matériel pédopornographique.

Certains diront que le matériel pédopornographique n'est pas un problème pour leur TLD. En réalité, il est plus probable que vous n'ayez pas les outils plutôt que ce matériel soit absent de votre TLD. Quelques chiffres. Dans les cinq ans avant notre collaboration avec l'IWF, cinq URL nous ont envoyé où l'on alléguait qu'il y avait du matériel pédopornographique. Depuis qu'on travaille avec l'IWF, 5 700 URL nous ont été envoyés. Ce n'est pas qu'il n'y avait pas de matériel pédopornographique dans notre TLD, c'est qu'on ne savait pas comment le trouver.

Depuis que l'on a commencé la collaboration il y a neuf mois, il y a 52 TLD qui collaborent avec nous avec 20 opérateurs de registre et 10 ccTLD, beaucoup ici dans cette pièce tirent parti de ce programme. Et l'on couvre désormais plus de 40 millions de noms de domaine qui n'avaient pas les outils pour identifier et traiter le matériel pédopornographique en ligne.

Si vous êtes intéressés par ce programme, vous pouvez nous rejoindre gratuitement. C'est gratuit pour tous les opérateurs de ccTLD qui ne sont pas déjà un membre de la fondation de la veille Internet. Je vais vous donner notre lien. Le PIR n'est qu'un parrain, nous ne recevrons aucun rapport. Nous nous ne faisons, comme je le disais, que parrainer l'IWF.

Je suis ravi de répondre à vos questions. Et si vous êtes déjà membre, tirez parti de ces outils. Merci à la ccNSO de me donner la possibilité d'évoquer cela.

NICK WENBAN-SMITH : Oui, c'est très important en effet. C'est un excellent outil gratuit. On ne peut pas faire des enquêtes très proactives car c'est criminel de chercher cela. Cet IWF est une excellente technique qui permet d'identifier cela.

BART BOSWINKEL : Il y a une question d'Atsushi.

ATSUSHI ENDO : Je suis du .jp. Merci Brian d'avoir partagé ces informations. J'aimerais vous dire que .jp a récemment rejoint l'IWF. S'il y a d'autres collègues ccTLD qui sont intéressés, rejoignez-nous. Merci beaucoup.

NICK WENBAN-SMITH : Merci de donner un exemple d'un ccTLD qui tire parti de ces ressources.

Je vais désormais donner la parole à Sîon Lloyd de l'ICANN qui va nous parler du projet Domain Metrica.

SÎON LLOYD : Merci de nous avoir invités. Mon nom est Sîon Lloyd, je travaille pour l'équipe de recherche stabilité, sécurité et résilience. C'est une division qui dépend du directeur technique de l'ICANN.

J'aimerais vous parler d'un projet que nous venons de mettre sur les rails appelé Domain Metrica. Domain Metrica est un système qui rassemble différentes données relatives aux noms de domaine et les agrège, produit des statistiques, des indicateurs, des graphiques en se fondant sur ces données. Le module que nous venons de publier se concentre sur les utilisations malveillantes du DNS et l'on mesure cette utilisation malveillante pour ce qui est des données que nous avons, pour ce qui est des TLD pour ce qui est des bureaux d'enregistrement.

Mais je veux ici vous parler de Domain Metrica car le module que nous avons publié n'a que des données gTLD dedans. Il n'y avait pas de données ccTLD. Pourquoi ? Nous avons parfois accès aux fichiers zone et si nous incluions des données ccTLD, la comparaison ne serait pas juste, du moins comparé à ce que nous montrons pour les gTLD, c'est-

à-dire inclure des domaines qui n'existent pas ou normaliser les sites de zone. Nous ne pourrions pas faire cela de façon juste et cohérente.

L'interprète signale que le son ne permet pas l'interprétation.

… pour vous-mêmes et la communauté au sens large. Donc, nous tentons de vraiment fournir des comparaisons justes et cohérentes avec les autres données que nous avons.

L'interprète s'excuse, mais le son qui lui parvient ne permet pas d'interpréter.

Nous voudrions savoir ce que nous pouvons faire pour renforcer la participation, pour avoir davantage d'implication.

L'interprète s'excuse, mais le son qui lui parvient ne permet pas d'interpréter.

Il se peut que dans une session, il y ait plusieurs réponses à des questions que l'on vous pose. Lorsque l'on réfléchit aux questions posées à la communauté ccTLD, on a un webinaire qui va être organisé et on va se pencher sur ces questions pour réfléchir à la façon dont vos données sont présentées. Ce webinaire aura lieu le 4 décembre et on va réfléchir également à la façon dont les systèmes peuvent interagir de façon aussi utile que possible pour autant de personnes que possible.

À nouveau l'interprète s'excuse, mais le son ne lui a pas permis de vous fournir une interprétation exhaustive des propos.

NICK WENBAN-SMITH : Passons aux dernières planches.

À nouveau l'interprète s'excuse, le son qui lui provient ne permet pas l'interprétation.

Il y a toute une liste de courriels que vous pouvez utiliser. Nous nous réjouissons de l'ICANN82 à Seattle. Je pense que notre atelier aura trait à l'exactitude des données d'enregistrement. Nous nous pencherons également sur toutes les réponses de l'enquête, aux 50 questions lors d'une session intersession. Ce sera sans doute en ligne et vous pourrez consulter ce débat de votre côté. Prenez un instant pour répondre à cette enquête de satisfaction. Cela va aider ceux qui programment ces réunions. Si vous avez un retour, bon ou mauvais, cela nous sera d'une grande utilité, cela nous permet de vraiment réfléchir à la maximisation de la participation et de l'engagement.

Merci, merci à tous ceux qui auront participé, Olga, Angela, Bruce, Sîon, Brian. Merci à tous les membres du DASC, le comité permanent sur l'utilisation malveillante du DNS. Et l'on se voit la prochaine fois. Profitez de la pause-café. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]